

L'origine de la laïcité

Jacques Bouquet relate dans un livre comment la séparation de l'Eglise et de l'Etat a été vécue dans la Vienne et les Deux-Sèvres

Entretien Gaëlle Delhomme



L'inventaire à Largeasse le 20 novembre 1906. La porte de l'église fut fracturée. Ces cartes postales sont tirées du livre de Bernard Pasquet : *Les Deux-Sèvres. Images d'autrefois* tome 2, édité en 2003 par Les Chemins de la mémoire, à Saintes.

Instituteur puis professeur agrégé d'histoire, Jacques Bouquet a terminé sa carrière comme chargé de cours à la faculté de Poitiers. Sa thèse était consacrée aux *Clercs et laïcs dans les nouvelles organisations catholiques du diocèse de Poitiers, 1905-1939* (dirigée par Nicole Piétri). Dans son ouvrage *1905, La séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le diocèse de Poitiers*, il plonge le lecteur au cœur des événements qui ont bouleversé la Vienne et les Deux-Sèvres et des prolongements du conflit jusqu'en 1914. A l'aide de témoignages, d'articles, de cartes, l'auteur désire « rendre son sujet vivant pour que le lecteur prenne plaisir à lire tout en s'instruisant ».

L'Actualité. – Quelles sont les forces en puissance en 1905 ?

Jacques Bouquet. – Deux blocs étaient constitués. Le bloc républicain, malgré quelques divergences entre les radicaux et les socialistes, partisans d'une séparation plus tranchante, montrait une unité de

points de vue. Face à eux, les catholiques révélaient de grandes faiblesses. Marc Sangnier, fondateur du mouvement du Sillon, dirigeait de nombreuses conférences au cours desquelles il prônait la conciliation entre la République et l'Eglise catholique. Il récolta l'opposition politique des royalistes diocésains et les foudres du marquis Marie de Roux, originaire de Niort, membre de l'Action française. Les uns acceptaient la République, les autres la rejetaient catégoriquement. Les fissures du bloc catholique ont conduit au succès des républicains aux élections cantonales, municipales et législatives. La population poitevine, majoritairement rurale dans le diocèse, prouvait alors son attachement à la République.

Quel a été le bouleversement fondamental créé par la loi ?

La principale cause de conflits était l'attribution des biens ecclésiastiques. Les agents administratifs ont dû procéder à des inventaires qui ont provoqué des oppositions plus ou moins virulentes du clergé et de la population. L'inventaire de l'Eglise était considéré comme une spoliation réveillant le souvenir de la déchristianisation révolutionnaire. Les églises étaient barricadées et les agents de l'Etat n'ont parfois pas pu pénétrer dans les bâtiments en siège. Il ne faut pas minimiser l'ampleur des inventaires qui s'élèvent, dans le diocèse de Poitiers, à 960 000 francs, soit aujourd'hui près de 3 millions d'euros.

Quelle importance ont eu les inventaires dans le diocèse de Poitiers ?

Le diocèse de Poitiers constituait une transition géographique. Situées entre le diocèse breton au sein duquel l'opposition était systématique, et la région li-



Ci-contre : la porte de l'église de Moncoutant après l'inventaire.
A gauche : la porte fracturée de l'église des Aubiers. «Hier, 15 février, notre chère église a été cambriolée par les agents du gouvernement. Les grandes portes et celles de la sacristie ont été brisées. Il y avait ici 400 soldats du 77^e d'Infanterie venus de Cholet et environ 100 gendarmes.»
(Extrait de la lettre de l'abbé Cluzeau à l'évêque de Poitiers)

mousine et angoumoisine totalement indifférentes, la Vienne et les Deux-Sèvres se montraient à la fois calmes et réfractaires. Les actions menées à l'encontre des agents de l'administration chargés des inventaires dépendaient du contexte politique : Bressuire, dirigée par un maire républicain et franc-maçon, ne subit aucun incident notable. En revanche, la cathédrale de Poitiers n'a pas connu le même sort au début du mois de février 1906. Les difficultés rencontrées par les forces de l'ordre à la cathédrale Sainte-Clothilde à Paris et l'encyclique du pape condamnant la séparation encourageaient les Poitevins à résister. Monseigneur Pelgré était favorable à la conciliation mais sous la pression de l'Action française, les catholiques se massaient derrière les cordons de troupes. Les journaux relataient l'assaut final et les coups de hache exigés par le gouvernement pour enfoncer la porte de la cathédrale et de la sacristie.

Un représentant de l'administration a même été poursuivi par la foule à Cersay. C'était une véritable chasse à l'homme avant qu'il ne soit capturé par des bras vigoureux et jeté sur la place de l'église. A Cirières, la foule a pourchassé le percepteur en lui jetant du poivre et du sable. Le récit le plus surprenant est sans doute celui d'Etusson : une ruche d'abeilles a été placée dans l'église afin d'empêcher de procéder aux opérations. On trouve de multiples récits semblables dans la région.

Quel a été le rôle de la presse ?

La presse n'hésitait pas à prendre position. Quelles que soient les opinions, tous les rédacteurs en chef trempaient leur plume dans le vitriol. Les éditoriaux étaient cinglants. On ne lit plus de nos jours des articles aussi violents même dans la presse d'opinion. Si les journaux ont eu un rôle essentiel dans le déroule-

ment des événements, je tiens à souligner la présence peu commune et spécifique des femmes du diocèse de Poitiers. Je n'ai pas pu m'empêcher de m'interroger sur le caractère spontané de leur résistance lors de la venue du receveur de l'enregistrement à Combrand. Il me semblait étrange que seul le hasard les ait toutes mises en possession de ciseaux afin de percer les poches de l'agent. Convaincu que cet événement était commandité, j'ai réalisé de nombreuses recherches, en vain. Quoi qu'il en soit, quand on se replace dans le contexte, l'attaque des femmes était virulente et courageuse. ■

1905,
La séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le diocèse de Poitiers,
Geste éditions,
310 p., 25 €

1905 en 30 questions

L'originalité de la France réside dans la laïcité dont l'origine remonte à 1905 lors de la parution de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. S'agit-il de l'Eglise ou des Eglises ? Qui est l'initiateur de ce texte ? Quelle a été l'attitude des catholiques ? Quels sont les grands principes de la loi ? Autant de questions auxquelles répond l'historien Patrick Cabanel dans son ouvrage *La séparation de l'Eglise et de l'Etat. 1905 en 30 questions*, à paraître au printemps 2005, chez Geste éditions. Considérer que la loi proclamait la séparation de l'Eglise et de l'Etat constituée, selon l'auteur, une impropiété historique et juridique. Cependant, cette erreur semble justifiée par le fait que l'Eglise catholique était, jusqu'à la Révolution, la religion d'Etat. Mais ce constat omet l'implication des trois autres cultes concernés : les deux formes de protestantisme,

luthérienne et calviniste, et le judaïsme. Il serait ainsi plus approprié de parler des Eglises. Quels que soient les termes employés, l'évocation de la loi appelle le nom d'Emile Combes, sénateur de la Charente-Inférieure (Maritime), président du Conseil. Dans un premier temps, soucieux de conserver un certain contrôle sur l'Eglise, il n'était pas réellement partisan de la séparation. Mais suite aux nombreuses provocations du pape Pie X, le gouvernement rompait les relations diplomatiques avec le Vatican. Ce n'est que le 4 septembre 1904 à Auxerre que Combes parla pour la première fois de «divorce par consentement mutuel». Ce discours et ses conséquences sont sans aucun doute la marque de l'exaspération populaire provoquée par l'attitude de l'Eglise catholique face aux événements de l'affaire Dreyfus.